## Tarif des douanes

- M. Hockin: Les Américains l'auront probablement fait d'ici le 1<sup>er</sup> ianvier.
  - M. Cassidy: Ils ne le feront pas.
- M. Hockin: Le député voudrait que nous suivions la trace des Américains. Nous n'allons pas le faire et nous ne ferons pas nécessairement ce qu'ils nous demandent. Nous ferons ce que les Canadiens nous demandent de faire. En fait, le député voudrait aussi avoir ce document détaillé. La raison pour laquelle nous avons besoin d'un peu plus de temps pour mettre au point ce document, c'est que certaines de nos vues ne coïncident pas avec celles des Américains.
  - M. Cassidy: Tout a déjà été signé le 3 octobre.
- M. Hockin: Nous espérons faire adopter certains changements qui rendront l'accord plus efficace et plus avantageux, de notre point de vue.

Jusqu'ici tout notre système de classification tarifaire était essentiellement fondé sur l'utilisation finale. Le projet de loi à l'étude convertit le système pour le baser sur la nature des produits. Du point de vue conceptuel, c'est un important changement pour le Canada.

En fait, le Tarif des douanes canadien est l'un des plus lourds et peut-être l'un des plus anormaux du monde industrialisé. Nous avons beaucoup travaillé pour l'améliorer, peut-être plus que les autres pays, mais, à partir du 1<sup>er</sup> janvier, nous serons en mesure d'harmoniser notre régime douanier avec ceux des autres pays.

Le député se rend-il compte des avantages que les importateurs et les exportateurs canadiens retireront du nouveau régime s'il est en vigueur dès le 1<sup>er</sup> janvier? Voilà pourquoi je regrette la motion.

Parlons d'ailleurs de cette motion. Le député estime que le projet de loi ne tient pas suffisamment compte de cette question d'importation Mexique-Canada.

- M. Tobin: Non, il n'en tient pas compte.
- M. Hockin: Nous soutenons, ou plutôt nous sommes certains que l'un des nombreux aspects positifs de l'accord de libre-échange que nous sommes en train de mettre au point avec les États-Unis sera de rendre la motion du député totalement inutile.
  - M. Tobin: De quelle façon?
- M. Hockin: Les règles d'origine seront énoncées en détail dans l'accord commercial. Elles balaieront toutes les craintes du député de Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe et tous les spectres qu'il brandit.
- M. Tobin: Vous avez pourtant dit que les clauses détaillées ne sont pas très importantes.
- M. Hockin: Le député sait que le principe de la règle d'origine fera partie de l'accord de libre-échange. Il écartera les craintes exprimées par M. Saul dans son article de la semaine dernière. Je pense que si le député voulait bien lui poser la

question, M. Saul lui dirait que tout cela n'était qu'une diversion.

- M. Cassidy: Non. La possibilité existe et il faut l'éliminer.
- M. Hockin: Il existe un autre problème. L'amendement du député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) ne vise pas uniquement à remédier à une réputée lacune qui n'existe pas et n'existera pas sous un régime de libre-échange, mais il vise à empêcher les biens américains traités au Mexique qui entrent au Canada d'échapper aux droits de douanes. Les règles d'origine prévues dans l'Accord excluent de tels biens, d'où l'inutilité de l'amendement.

Deuxièmement, une telle disposition inscrite dans les lois canadiennes irait à l'encontre de nos obligations en vertu du GATT. Je pense que le député le sait. Nous établirions une distinction contre les biens dont une composante provient du Mexique ce qui, indirectement, équivaut à établir une distinction contre le Mexique.

Comme je comprends cet amendement, un appareil contenant un boulon, un écrou ou une vis fabriqué au Mexique ne pourrait pas être vendu au Canada. C'est inimaginable. Ce serait une disposition fortement discriminatoire qui irait totalement à l'encontre du GATT. Le Mexique qui est membre du GATT et dont les exportations au Canada sont assujetties aux mêmes règles d'origine que tous les autres pays, contesterait une telle disposition.

## • (1150)

Bref, ce projet de loi important est bloqué à cause d'une motion fondée sur une chimère selon laquelle l'accord de libreéchange ne réglera pas le problème et qu'il faut...

- M. Tobin: Fournissez-nous tous les détails.
- M. Cassidy: Où est le texte?
- M. Hockin: . . . tenir compte du libellé que les deux députés ont proposé.

Cette importante mesure ne renferme tout bonnement que les dispositions déjà conclues avec tous les autres pays industrialisés. Partout ailleurs, les assemblées législatives en étudieront sans doute le contenu de manière objective. Or, animés de l'esprit de parti, certains députés bloquent le cheminement du projet de loi. Je me demande, du point de vue de la procédure parlementaire . . .

- M. Cassidy: Voilà ce qui se passe quand on veut nous bousculer. Vous n'avez pas le mandat de procéder comme vous le faites.
- M. Hockin: Si le député est convaincu de ce qu'il dit, pourquoi n'en a-t-il pas parlé au comité? La technique est on ne peut plus classique. Au lieu de présenter ses arguments au comité où il aurait obtenu satisfaction et reçu les réponses qu'il demandait, il les réserve pour la Chambre et préfère nous faire perdre du temps précieux.